

**CITIBANK N.A TUNIS  
BRANCHE ONSHORE**

Siège social : 55 Avenue Jugurtha 1002 Belvédère

La CITIBANK N.A TUNIS publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Kalthoum BOUGUERRA

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV.1	42.205	4.707
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV.2	203.382	159.716
AC3: Créances sur la clientèle	IV.3	71.090	64.853
AC4: Portefeuille titres commercial	IV.4	145.465	87.743
AC5: Portefeuille d'investissement	IV.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	IV.6	69	106
AC7: Autres actifs	IV.7	6.294	5.829
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>468.530</b>	<b>322.979</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP	V.1	3.727	1.088
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V.2	113.371	70.021
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	V.3	289.836	218.605
PA5: Autres passifs	V.4	33.138	5.789
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>440.072</b>	<b>295.503</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		3.458	2.476
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VI	<b>28.458</b>	<b>27.476</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>468.530</b>	<b>322.979</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>VIII.1</i>	6.560	7.696
HB2: Crédits documentaires	<i>VIII.2</i>	1.926	2.810
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>8.486</b>	<b>10.506</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>VIII.3</i>	40.949	43.885
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>40.949</b>	<b>43.885</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>VIII.4</i>	154.969	120.243
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>154.969</b>	<b>120.243</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		11.775	13.606
PR2: Commissions (en produits)		1.431	1.075
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		7.194	5.914
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.1</i>	<b>20.400</b>	<b>20.595</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		7.795	10.350
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.2</i>	<b>7.795</b>	<b>10.350</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>12.605</b>	<b>10.245</b>
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	(187)	49
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	(4.483)	(4.813)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	(2.416)	(1.621)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(46)	(48)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5.473</b>	<b>3.812</b>
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(5)	(26)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(2.010)	(1.310)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>3.458</b>	<b>2.476</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3.458</b>	<b>2.476</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		22 525	20.309
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7.963)	(10.436)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(790)	664
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(6.395)	(980)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		71.057	350
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(5.190)	(4.027)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24.274	(1.241)
Impôt sur les bénéfices		(1.029)	(996)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>X</i>	<b>96.489</b>	<b>3.643</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		-	20
Acquisition/Cession sur immobilisation		60	(55)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>X</i>	<b>60</b>	<b>(35)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(2.476)	(3.310)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>X</i>	<b>(2.476)</b>	<b>(3.310)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		94.073	298
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		180.003	179.705
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>X</i>	<b>274.076</b>	<b>180.003</b>

|

## *Notes aux états financiers*

**NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES:**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES:**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2012 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

**II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2012 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2012. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2012 font partie intégrante de ce résultat.

## **II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2012 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation. En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2012 mais qui se rapportent à l'exercice 2012 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2012.

### **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2012 sont les suivants :

- 42% pour la branche onshore;
- 58% pour la branche offshore.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

#### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

#### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2012.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

#### **NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

**NOTE IV: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

**IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 37.498 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2011, due à l'effet compensé de l'augmentation de nos avoirs auprès de la BCT de 37.040 mD, de la hausse de nos avoirs auprès de la CCP de 766 mD et de la diminution de nos avoirs en caisse de 308 mD.

	<b><u>31.12.2012</u></b>	<b><u>31.12.2011</u></b>
Caisse	626	934
Comptes ordinaires BCT	39.508	2.468
Chèques Postaux	2.071	1.305
<b><u>Total</u></b>	<b><u>42.205</u></b>	<b><u>4.707</u></b>

**IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2012 une augmentation de l'ordre de 43.666 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2011, soit une hausse de +27.3%. Ceci est dû à la hausse des créances sur les établissements bancaires, à l'augmentation des créances sur les établissements financiers et à la hausse des créances rattachées respectivement de 37.897 mD, 5.459 mD et 310 mD.

	<b><u>31.12.2012</u></b>	<b><u>31.12.2011</u></b>
Banque Centrale de Tunisie	22.090	29.943
Banques de dépôts	135.004	70.750
Banques non-résidentes	7	18.511
Créances rattachées	605	295
Organismes Financiers	45.676	40.217
<b><u>Total</u></b>	<b><u>203.382</u></b>	<b><u>159.716</u></b>

La hausse des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Augmentation des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 64.254 mD;
- Baisse des avoirs auprès des correspondants étrangers (Branche Offshore de la Citibank) de 18.504 mD; et
- Diminution des placements auprès de la BCT de 7.853 mD.

### IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Autres concours à la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales.

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2012 une augmentation des créances sur la clientèle de l'ordre de 6.237 mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2011, soit une hausse de l'ordre de 9.6%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 4.816 mD; et
- La hausse des autres concours à la clientèle de 1.421 mD due essentiellement à l'effet compensé de l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 1.579 mD et à la diminution des créances rattachées de 158 mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 7.950 mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2012 totalisent la somme de 7.950 mD.

### IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde de 145.465 mD au 31 décembre 2012 contre un solde de 87.743 mD à la date de clôture de l'exercice précédent.

Les principales variations du portefeuille - titres sont ventilées au niveau du tableau suivant :

	31.12.12 en mD	31.12.11 en mD	Variation en volume	Variation en %
<b>BT acquis auprès de l'interbancaire</b>	<b>144.000</b>	<b>84.000</b>	<b>60.000</b>	<b>71%</b>
Bons du trésor assimilable	144.000	84.000	60.000	71%
<b>Créances rattachées</b>	<b>1.465</b>	<b>3.743</b>	<b>- 2.278</b>	<b>-61%</b>
Produits à recevoir sur bons du trésor	1.465	3.743	- 2.278	-61%
<b>Solde du portefeuille - titres commercial</b>	<b>145.465</b>	<b>87.743</b>	<b>57.722</b>	<b>66%</b>

#### **IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:**

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

#### **IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:**

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2012 une diminution en volume de l'ordre de 37 mD par rapport à l'exercice 2011, soit une baisse de 34.9%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<b><u>31/12/2012</u></b>	<b><u>31/12/2011</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>747</u></b>	<b><u>692</u></b>
Acquisitions	10	55
Cessions	71	-
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>686</u></b>	<b><u>747</u></b>
Amortissements cumulés	617	641
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>69</u></b>	<b><u>106</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 61 mD qui sont passées de 747 mD à fin décembre 2011 à 686 mD à fin décembre 2012.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 24 mD par rapport au 31 décembre 2011.

#### **IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:**

Le volume de ce poste est passé de 5.829 mD au 31 décembre 2011 à 6.294 mD au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une hausse de 465 mD, soit 8%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse des autres actifs de 435 mD due essentiellement à l'effet compensé de l'augmentation des charges constatées d'avance de 453 mD, de la hausse des prêts au personnel de 248 mD et de la baisse des acomptes provisionnels de 281 mD; et
- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 30 mD.

#### **NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

##### **V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:**

Ce poste a connu une hausse en valeur de l'ordre de 2.639 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2011. Cette variation correspond à une baisse de nos comptes auprès de la BCT.

## **V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2012 une hausse de l'ordre de 43.350 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2011, soit une augmentation de 61.9%. Cette augmentation provient de l'effet compensé :

- De la hausse des dépôts des établissements bancaires de 44.140 mD; et
- De la baisse des dépôts des établissements financiers 790 mD.

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 44.140 mD est due essentiellement à:

- La hausse des emprunts contractés auprès des banques non résidentes de 30.000 mD;
- L'augmentation des avoirs des correspondants non résidents respectivement de 14.351 mD; et
- La baisse des dépôts et avoirs des banques de dépôts de 204 mD.

## **V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2012 une augmentation de l'ordre de 71.231 mD par comparaison à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 32.6%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b>31.12.2012 en mD</b>	<b>31.12.2011 en mD</b>	<b>Variation en volume</b>	<b>Variation en %</b>
Comptes à vue	235.284	177.836	57.448	32%
Comptes à échéance	6.449	1.400	5.049	361%
Autres dépôts et avoirs	47.929	39.366	8.563	22%
Dettes rattachées	174	3	171	5700%
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>289.836</b>	<b>218.605</b>	<b>71.231</b>	<b>33%</b>

## **V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le volume de ce poste est passé de 5.789 mD au 31 décembre 2011 à 33.138 mD au 31 décembre 2012 enregistrant ainsi une hausse de 27.349 mD, soit 472.4%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 26.350 mD (Il s'agit essentiellement des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation); et
- La hausse des autres passifs de 999 mD due essentiellement à l'augmentation du passif d'impôt de 700 mD.

**NOTE VI: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 982 mD qui provient de la hausse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 et qui s'élève à 3.458 mD contre 2.476 mD en 2011.

**NOTE VII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 877.594 mD au 31 décembre 2012 contre 775.350 mD au 31 décembre 2011.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2012 comme suit:

	<b><u>31/12/2012</u></b>
TUNISIE LEASING	219.579
ARAB TUNISIAN LEASE	462.331
HANNIBAL LEASE	156.532
UBCI LEASING	24.876
TUNISIE FACTORING	14.260
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	16
<b>TOTAL</b>	<b><u>877.594</u></b>

**NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES  
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 6.550 mD; et
- Cautions diverses 10 mD.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.926 mD.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2012 à 40.949 mD.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 120.243 mD au 31 décembre 2011 à 154.969 mD à la date de clôture de l'exercice 2012 réalisant ainsi une hausse de 34.726 mD, soit 28.9%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2011 et décembre 2012 de 20.595 mD à 20.400mD enregistrant ainsi une diminution de 195 mD ou -0.9%.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 1.831 mD due essentiellement à l'effet compensé de :
  - o La baisse des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 3.197 mD; et
  - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.414 mD;
- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 1.280 mD soit de +21.6%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2012 à 7.194 mD sont détaillés comme suit :
  - o Gains sur titres de transaction constitués par des bons de trésor s'élevant à 5.280 mD; et
  - o Gains sur opérations de change de l'ordre de 1.914 mD.
- L'augmentation des commissions (en produits) de 356 mD.

**IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2011 et décembre 2012 une baisse de 2.555 mD ou -24.7% passant de 10.350 mD à fin 2011 à 7.795 mD à fin 2012.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et charges assimilées sur emprunts de 2.739 mD;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 47 mD;
- La hausse des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque de 200 mD; et
- L'augmentation des autres intérêts et charges de 31 mD.

**IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2012 en mD</b>	<b>31.12.2011 en mD</b>
Reprise de provision nette	9	49
Autres pertes	(196)	-
<b>Total</b>	<b>(187)</b>	<b>49</b>

#### **IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 4.483 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 3.885 mD;
- Charges sociales pour 495 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 103 mD.

#### **IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 2.416 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 41 mD; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 2.375 mD.

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passé de 180.003 mD au 31 décembre 2011 à 274.076 mD au 31 décembre 2012. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de + 96.489 mD, aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de +60 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 2.476 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

Au 31 décembre 2012, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	<b>31.12.2012 en mD</b>	<b>31.12.2011 en mD</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>42 205</b>	<b>4 707</b>
Caisse	626	934
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	39 508	2 468
CCP	2 071	1 305
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>202 777</b>	<b>159 421</b>
Correspondants débiteurs	67 773	88 671
Placements	135 004	70 750
<b><i>Bons du trésor</i></b>	<b>144 000</b>	<b>84 000</b>
<b><i>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</i></b>	<b>388 982</b>	<b>248 128</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>3 727</b>	<b>1 088</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	3 727	1 088
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>111 179</b>	<b>67 037</b>
Correspondants créditeurs	-	204
Emprunts	111 179	66 833
<b><i>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</i></b>	<b>114 906</b>	<b>68 125</b>
<b><i>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</i></b>	<b>274 076</b>	<b>180 003</b>

**NOTE XI:      INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2012 des charges pour un montant global de 4.075 mD, ont été réalisées essentiellement avec la Banque Centrale de Tunisie et la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2012 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE: 7 mD;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE: 36.065 mD; et
- Emprunt auprès de la BRANCHE OFFSHORE: 75.000 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2012 sont les suivants :

- 42% pour la branche onshore;
- 58% pour la branche offshore.



# ***Citibank Tunis N.A. Branche Onshore***

***Rapport des auditeurs indépendants***

***Exercice clos au 31 décembre 2012***



**Les commissaires aux comptes associés  
M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy - Les berges du Lac  
1053 Tunis.  
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

Les Jardins du Lac – B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel – Les Berges du Lac  
1053 Tunis

***Rapport des auditeurs indépendants sur  
les états financiers arrêtés  
au 31 décembre 2012***



**Les commissaires aux comptes associés**  
**M.T.B.F**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy – Les berges du Lac  
1053 Tunis.



**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**  
Les Jardins du Lac – B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel – Les Berges du Lac  
1053 Tunis

Tunis, le 07 Août 2013

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

### ***Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 28.458 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.458 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

**Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

**Les commissaires aux comptes associés F.M.B.Z KPMG Tunisie  
M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**Kalthoum BOUGUERRA**

|